

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 DECEMBRE 2021**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE QUATORZE DECEMBRE, A DIX-SEPT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR SOUS LA PRÉSIDENTE DE PHILIPPE HERCOUET.

Date de la convocation : 8 décembre 2021

ETAIENT PRÉSENTS :

Président :

Vice-présidents : Philippe HERCOUET, Nathalie BEAUVY, Éric MOISAN, Jean-Luc COUELLAN, Josianne JEGU, Jean-Luc BARBO, Catherine DREZET, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Thierry GAUVRIT, Yves LEMOINE, David BURLLOT.

Claudine AILLET, Jérémy ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Valérie BIDAUD, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, Thibault CARFANTAN, Daniel COMMAULT, Catherine CORDON (*suppléante de Jean-Michel LEBRET, absent*), Jean-François CORDON, Stéphane de SALLIER DUPIN, Nicole DROBECQ, Alain GENCE, Alain GOUEZIN, Benjamin GUILLERME-JUBIN, Serge GUINARD, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, Sylvie HERVO, René LE BOULANGER, Pascal LEBRETON, Nadine L'ECHELARD, Catherine LELIONNAIS, David L'HOMME, Christelle LEVY, Joël LUCIENNE, Caroline MERIAN, Anne-Gaud MILLORIT, Catherine MOISAN, Claudine MOISAN, Valérie MORFOUASSE, Yannick MORIN, Nicole POULAIN, Michel RICHARD, Christophe ROBIN, Thierry ROYER, Yves RUFFET, Fabienne TASSEL, Christine THEZE (*suppléante de Marie-Madeleine BOURDEL, absente*), Laurence URVOY, Michel VIMONT.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Thierry ANDRIEUX donne pouvoir à Nadine L'ECHELARD,
- Carole BERECHEL donne pouvoir à Serge GUINARD,
- Suzanne BOURDÉ donne pouvoir à David L'HOMME,
- Nathalie TRAVERT-LE ROUX donne pouvoir à Philippe BOSCHER,
- Marie-Paule ALLAIN, Yvon BERHAULT, Sylvain BERNU, Nathalie BOUZID, Guy CORBEL, Céline FORTIN, Renaud LE BERRE, Marc LE GUYADER, Sébastien PUEL.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : David BURLLOT

Délibération n°2021-241

Membres en exercice : 69 Présents : 56 Absents : 13 Pouvoirs : 4

**RESSOURCES HUMAINES
REDACTION DE SUPPORTS DE COMMUNICATION – RECOURS A DES JOURNALISTES-PIGISTES**

Dans le cadre de l'édition des supports de communication de Lamballe Terre & Mer, il peut s'avérer nécessaire d'avoir recours ponctuellement, en appui au personnel affecté à la direction de la communication, aux services de journalistes-pigistes. Le statut commun du pigiste, tel que défini par le Syndicat national des journalistes, prévoit une rémunération en salaire, et non en honoraires ou droits

d'auteur. Conformément aux règles et usages en vigueur dans la profession journalistique, l'unité de mesure est le "feuillet" de 1 500 signes, quelle que soit la durée du temps de travail nécessaire pour le rédiger.

Il appartient au Conseil communautaire de fixer la rémunération des journalistes-pigistes qui interviendront dans ce cadre. Dans la pratique, la rémunération constatée du feuillet commandé et livré, en presse magazine, d'entreprises ou de collectivités, s'établit en moyenne entre 70 et 100 € bruts.

Il est proposé de rémunérer la pige à hauteur de 85 € bruts pour la rédaction d'un feuillet. Cette rémunération sera versée sous forme de vacation, dispositif salarial existant dans la fonction publique pour rémunérer la réalisation de tâches précises, ponctuelles et limitées à l'exécution d'actes déterminés.

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 2 décembre 2021,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire :

- APPROUVE le recours, sous statut vacataire, à des journalistes-pigistes dans le cadre de la rédaction de supports de communication, dans la limite des montants inscrits au budget à cet effet,
- FIXE la rémunération des journalistes à 85 € brut le feuillet de 1 500 signes,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le

Pour le Président empêché, **21 DEC. 2021**

Le 1^{er} Vice-président,

Philippe HERCOUET



Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le **22 DEC. 2021**

De l'affichage le **22 DEC. 2021**

Pour le Président,
Par délégation,
Directeur Général des services,
Arnaud LECOURT

